Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 76 / 2021

Nombre de Membres
En exercice : 27
De Présents : 23
De votants : 27
ses

L'An deux mil vingt et un le Lundi 18 Octobre ,

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.
. Etaient présents :

M.ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-Mme PRUNET Sophie-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent.

Procurations :.
Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD Jean-François
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin CAMARA.
Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne

.

.Etaient absents excusés- NEANT

Délibération portant retrait de la délibération du 29/04/2019 relative à une demande de subvention de la Commune auprès du Département du VAR dans le cadre de l'opération de construction du nouveau Centre Technique Municipal.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme LECUREUX Aurore ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de la précédente mandature une demande de subvention avait été sollicitée auprès du Département du VAR en vue de procéder à la construction d'un nouveau centre technique municipal, dont le coût était estimé à 150 000 € HT.

Ce projet n'ayant pas abouti le Conseil municipal porte le souhait de retirer la délibération du 29/04/2019 qui sollicitait une subvention de 120 000 € auprès du Département afin de ne pas mobiliser une telle demande auprès de l'institution pour un projet qui ne connaîtra pas de suite à court terme.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.
Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de procéder au retrait de la délibération du 29/04/2019.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS